



Troisième Concours

AGENT TERRITORIAL SPECIALISE principal de 2^{ème} classe DES ECOLES MATERNELLES

Session 2023

3 à 5 QUESTIONS

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Durée : 2 heures

Coefficient : 1

Le sujet comporte 11 pages (y compris celle-ci)

- ↪ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- ↪ Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ↪ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ↪ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ↪ L'énoncé du sujet et les feuilles de brouillon ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront pas, par conséquent, l'objet d'une correction : ils ne seront donc pas ramassés.
- ↪ Les surveillants ne sont pas habilités à répondre aux demandes d'éclaircissement concernant le sujet.
- ↪ Le candidat répond dans l'ordre qui lui convient. Il veille toutefois à bien préciser le numéro de la question à laquelle il répond. En l'absence de cette information, aucun point ne lui est accordé.
- ↪ Avant de commencer, vérifiez que votre dossier est complet. Dans le cas contraire, le candidat doit en informer le responsable de salle.

Sujet

Question I (5 points)

À l'aide du document 1 (*Charte des collaborations ATSEM/PE Ville d'Orvault 2017 et académie de Nantes*) et de votre expérience vous répondrez à chacune des questions suivantes. Vous citerez, le cas échéant, le titre du paragraphe dans lequel vous avez trouvé des éléments de réponse.

- 1) L'ATSEM peut-il rester seul avec des enfants sur le temps scolaire ? (0.5 point)
- 2) L'ATSEM doit – il participer aux surveillances de récréations ? (0.5 point)
- 3) Quand l'ATSEM et l'enseignant peuvent-ils se réunir ? (0.5 point)
- 4) Pourquoi cette concertation est-elle nécessaire ? Citez 4 raisons pertinentes. (1 point)
- 5) Qu'apporte aux enfants le respect de règles partagées entre professionnels ? (1.5 points)
- 6) Citez une règle partagée dans l'intérêt du bien-être de l'enfant :
 - entre ATSEM et enseignant (0.5 point)
 - entre ATSEM/enseignant et parents d'élèves (0.5 point)

Question II (3,5 points)

À partir du document 2 (*Extrait d'un planning des ateliers de la semaine Communication PE/ATSEM*) et de vos connaissances, veuillez répondre aux questions suivantes :

- 1) Quel est ce document et qui l'a rédigé ? (0.5 point) À qui est-il destiné ? (0.5 point)
- 2) Quel espace et quel groupe seront sous la surveillance de l'ATSEM jeudi après-midi ? (0.5 point)
- 3) Quel matériel et en quelle quantité l'ATSEM devra-t-il préparer pour cette activité de groupe à destination de 6 élèves seulement (0,5 point)
- 4) Concernant les activités du matin, est-ce que l'ATSEM aura des préparations matérielles à réaliser en amont ? (0.5 point)
- 5) Citez 3 jeux symboliques ou jeux d'imitation. (0.5 point) Expliquez les intérêts que présentent ces jeux ? (0.5 point)

Question III (6 points)

À l'aide notamment du document 3 (*L'hygiène de vie de nos élèves confinés*), veuillez répondre aux questions suivantes :

- 1) Citez l'élément d'éducation à l'hygiène qui vous semble être le plus important à l'école maternelle ? (0,5 point)
- 2) Comment rendre cet apprentissage ludique ? (0.5 point)
- 3) Citez quelques gestes qui peuvent être enseignés aux enfants pour limiter l'impact sur l'environnement. (1 point)
- 4) Vous remarquez qu'un enfant présente une hygiène douteuse (vêtements sales, ongles sales, cheveux non lavés), comment réagissez-vous ? (1 point)
- 5) Quel est le protocole de nettoyage d'une salle d'eau ? Détaillez précisément la préparation et l'exécution. (2.5 points)
- 6) Pouvez-vous commencer à nettoyer les sanitaires durant le temps scolaire ? (0.5 point)

Question IV (3,5 points)

À l'aide notamment du document 4 (*Guide de prévention des risques professionnels des ATSEM*), veuillez répondre aux questions suivantes :

- 1) D'après le schéma ci-joint, citez au moins deux impacts du bruit ? (0.5 point)
- 2) Quels acteurs de l'école sont particulièrement concernés par le bruit dans l'école ? (0.5 point)
- 3) Quelles personnes peuvent y être plus sensibles ? (0,5 point) Quels aménagements proposer à ces personnes ? (0.5 point)
- 4) De manière générale, que peut-on proposer pour limiter les effets du bruit ? (1 point)
- 5) Citez quelques lieux qui peuvent-être les plus bruyants dans une école. (0.5 point)

Question V (2 points)

À l'aide notamment du document 5 (*Comment soutenir la concentration de l'enfant en classe, classe de demain*), veuillez répondre aux questions suivantes :

- 1) Qu'est-ce qu'un TDAH ? (0.5 point)
- 2) Donnez les définitions des acronymes AESH et MDPH. (0.5 point)
- 3) En vous appuyant sur le document, explicitez deux attitudes à adopter face à un enfant TDAH inclus dans votre classe. (1 point)

Charte de collaboration ATSEM/PE,
Ville d'Orvault 2017, académie de Nantes

▲ Enseignants, ATSEM : quels rôles pour chacun ?

L'enseignant est le seul responsable de l'organisation des activités pédagogiques pendant le temps scolaire. L'ATSEM lui apporte ses compétences techniques et son assistance dans la préparation matérielle des activités et dans l'accompagnement des enfants.

L'enseignant et l'ATSEM accueillent ensemble parents et élèves.

Chacun veille à accueillir de façon professionnelle et bienveillante chaque enfant et se rend disponible pour toute transmission d'information.

8

Le directeur, en concertation avec l'équipe élargie, détermine les besoins en matériels. Le personnel de l'école est consulté et fait état de ses besoins.

L'enseignant et l'ATSEM se doivent d'être cohérents vis à vis des règles de la classe, du rangement, du comportement des élèves sur les différents temps de la journée.

De ce fait, les règles partagées devront être claires et explicites pour tous (enfants, personnels, parents). Le respect de ces règles favorise le bien-être des enfants et l'harmonie au sein de l'équipe éducative leur apporte un cadre rassurant. Cette harmonie passe

aussi par une exigence de respect mutuel des personnes exerçant au sein de l'école auprès de tous les usagers.

L'enseignant et l'ATSEM accompagnent le jeune écolier pour l'acquisition de l'autonomie dans tous ses apprentissages et tout au long de la journée.

▲ Communication et concertation entre ATSEM et enseignants

Pour travailler ensemble au bénéfice des élèves et de l'accueil des familles, la communication est essentielle tant pour la vie de classe que pour la vie de l'école.

La Ville alloue un crédit d'heures spécifiques permettant des temps d'échanges formalisés au sein de l'équipe éducative. De façon concertée et en fonction des besoins, le directeur d'école répartit ce volume horaire afin

- de permettre le cas échéant :
- > des réunions de binômes ATSEM / enseignant
 - > des réunions d'équipes enseignants et ATSEM
 - > la participation des ATSEM aux conseils d'école, manifestations ponctuelles ou équipes éducatives (cf. Guide du directeur).

La concertation entre enseignant et ATSEM est une spécificité de l'école maternelle. Pour un bon fonctionnement de la classe, l'ATSEM et l'enseignant doivent trouver une organisation permettant des temps d'échanges formalisés.

Ce temps nécessaire peut se dérouler sur temps scolaire ou hors temps scolaire et ne doit pas alourdir la charge de travail de l'ATSEM lorsqu'il est mobilisé sur d'autres missions (entretien, périscolaire...). Afin de participer à la préparation

matérielle des situations pédagogiques et de s'organiser personnellement pour effectuer ses différentes missions, l'ATSEM doit être informé, de façon explicite, des attentes de l'enseignant. Ces demandes et échanges d'informations se font sur un temps approprié.

Pour une meilleure efficacité, des outils peuvent être mis en place par l'enseignant concernant la planification des activités de la classe. Ainsi l'ATSEM en toute connaissance de cause pourra anticiper et organiser les tâches à réaliser. En cas d'absence, l'ATSEM remplaçant saura plus facilement se repérer pour sa prise de poste.

Il est également souhaitable qu'au sein de l'école, des emplois du temps puissent être affichés concernant des tâches collectives : accueil des familles à l'entrée de l'école, surveillance de récréations...

9



Une collaboration au service de la réussite



10

▲ Le temps scolaire

L'accueil des enfants et de leurs familles

L'accueil dans la classe ou à l'entrée de l'école peut s'exercer indifféremment par l'enseignant ou l'ATSEM, en fonction de l'organisation pédagogique et après concertation en équipe. Dans tous les cas, l'enseignant demeure responsable de ses élèves et il convient de prendre en compte les obligations de chacun. Enseignants et ATSEM accompagnent la séparation, réconfortent et rassurent. Sur certains points relatifs à la journée de l'enfant, et après

concertation, l'ATSEM peut assurer le relais entre enseignant et parents. Il partage avec l'enseignant toute information transmise par la famille. Seul l'enseignant peut communiquer sur les éléments concernant les apprentissages scolaires.

L'organisation des apprentissages dans la classe

Elle relève de la seule compétence de l'enseignant et nécessite un temps de préparation qui doit être anticipé et communiqué à l'ATSEM en amont. Si l'enseignant le souhaite, l'ATSEM participe à l'organisation matérielle des ateliers et à leur mise en œuvre. La nature des activités proposées par l'enseignant doit prendre en compte le temps de rangement et de nettoyage et les autres missions de l'ATSEM. Les enfants sont encouragés par l'enseignant et l'ATSEM à participer au rangement du matériel. La mise en place et le rangement de matériels collectifs peuvent être partagés. Ces tâches seront planifiées après concertation.

L'accompagnement des élèves dans les apprentissages concerne tous les adultes de l'école.

Ainsi, sur un temps donné de l'année ou de la journée, pour répondre aux besoins des enfants ou pour des contraintes autres, il est possible que l'encadrement d'une classe soit assurée par l'enseignant et plusieurs ATSEM ou par l'enseignant seul.

Ponctuellement et pour des activités de réinvestissement, l'ATSEM peut avoir en charge, sans la présence de l'enseignant, un groupe d'enfants sur un temps limité.



L'enseignant, mobilisé sur une autre tâche au sein de l'école, reste toujours responsable de ses élèves. Dans tous les cas, l'enseignant précise à l'ATSEM l'objectif d'apprentissage (ex : atelier de découpage dont l'objectif est de bien tenir les ciseaux et non pas de bien découper) et les modalités d'accompagnement (encourager, valoriser, favoriser l'autonomie, ne pas « faire à la place »). À la demande de l'enseignant, l'ATSEM peut contribuer à l'observation des élèves lors des activités. Cette observation participe de l'évaluation des élèves.

11

Les récréations

Les enseignants sont responsables de la sécurité des enfants sur le temps scolaire et à ce titre doivent assurer la surveillance des élèves lors des temps de récréation.

Les ATSEM peuvent être amenés à contribuer à cette tâche et toujours en présence d'un enseignant. Cela se fera après concertation et anticipation et sans que cela soit au détriment de leurs autres missions. L'ATSEM prend en charge la surveillance des sanitaires à ce moment et participe aux soins apportés aux enfants. L'enseignant y contribue également en cas de nécessité.

Extrait d'un planning des ateliers de la semaine Communication PE/ATSEM

Semaine 1 : du 27/02/23 au 02/03/2023

- * **Matériel** : à préparer sur la table par l'ATSEM
- * **À Préparer** : matériel à préparer par l'ATSEM en amont

	Matin avec les PS et MS		Après-midi avec les MS Sur les tables à 13h30
Semaine 1 ACCUEIL 8h05	Entraînement au découpage : Avec ATSEM Découpage de colombins de pâte à modeler Ciseaux +PAM		Dans la cour de récréation
Regroupement 8h35	PS : Passage aux toilettes avec ATSEM	PS avec PE : Langage : Nommer l'initiale sur chaque étiquette de présence.	PE : La course aux lettres
	MS avec PE : Langage : nommer les différents symptômes du référentiel pour l'espace jeu symbolique.	MS : Passage aux toilettes avec ATSEM	
ESPACES Sur les tables à 9h et 11h Jeudi 2/03	<p>PS +MS : Espace maths avec PE : Les collections à compléter. Matériel : Des pions de deux couleurs, des boîtes, les cartes nombres de 1 à 3, les cartes collections de 1 à 3.</p> <p>PS+MS : Espace écriture : ATSEM L'initiale. Déchirer des bouts de papier et les coller à l'intérieur de l'initial. Matériel : Photocopies initiales, chutes de papier (1 couleur/enfant), colle.</p> <p>PS+MS : Espace sciences Autonomie : Images séquentielles à remettre dans l'ordre de l'album « Toujours rien » Matériel : Images séquentielles plastifiées À Préparer : plastifier les images séquentielles.</p> <p>PS+MS : Espace jeu symbolique Autonomie : Jeu du docteur : Le patient indique ses symptômes à l'aide du référentiel imagé. Le docteur donne la boîte de médicament correspondant sur le référentiel.</p>		<p>MS : Espace maths : La réactivation des premiers nombres : PE Matériel : Dé, Matériel de représentation des nombres (jetons, cubes, Kapla, cartes)</p> <p>MS : Espace écriture ATSEM : Réalisation alphabet collectif. Matériel : colle, gommettes, strass, bâtonnet, paille. À Préparer : A5 de couleurs différentes avec une lettre de l'alphabet écrite au crayon de papier en capitale,</p>
Vendredi 3/03			<p>Espace maths : Quantités et tracés des 6 premiers nombres Autonomie. Tirer une carte quantité et écrire dans le bac à semoule le chiffre correspondant. Matériel : Cartes quantités, chiffres Montessori, chiffres en plastique, bacs de semoule.</p> <p>Espace écriture PE : Tracé des lettres obliques. Matériel : ardoise et crayons Woody effaçables, chiffons humides.</p>

L'hygiène de vie de nos élèves confinés _ https://www.efteheran.com/?page_id=28879



Le brossage des dents :
2 fois par jour : le matin et le soir pour éviter l'apparition de caries et pour avoir une haleine fraîche.



Le lavage des mains :
permet d'éviter la transmission des microbes : après être passé aux toilettes, après avoir joué avec des animaux , après s'être mouché , avant de manger et lorsque les mains apparaissent sales...

L'HYGIÈNE CORPORELLE



Le bain/la douche :
essentiels à l'hygiène. Ils se prennent en général une fois par jour.



Le brossage des cheveux :
sert à être présentable, à entretenir ses cheveux, les débarrasser de la poussière, à éliminer les nœuds...



Le soins des ongles :
sert à paraître propre , éviter les griffures , limiter la propagation des microbes.

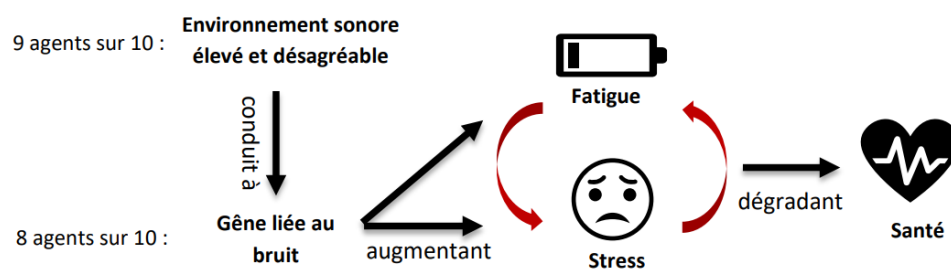
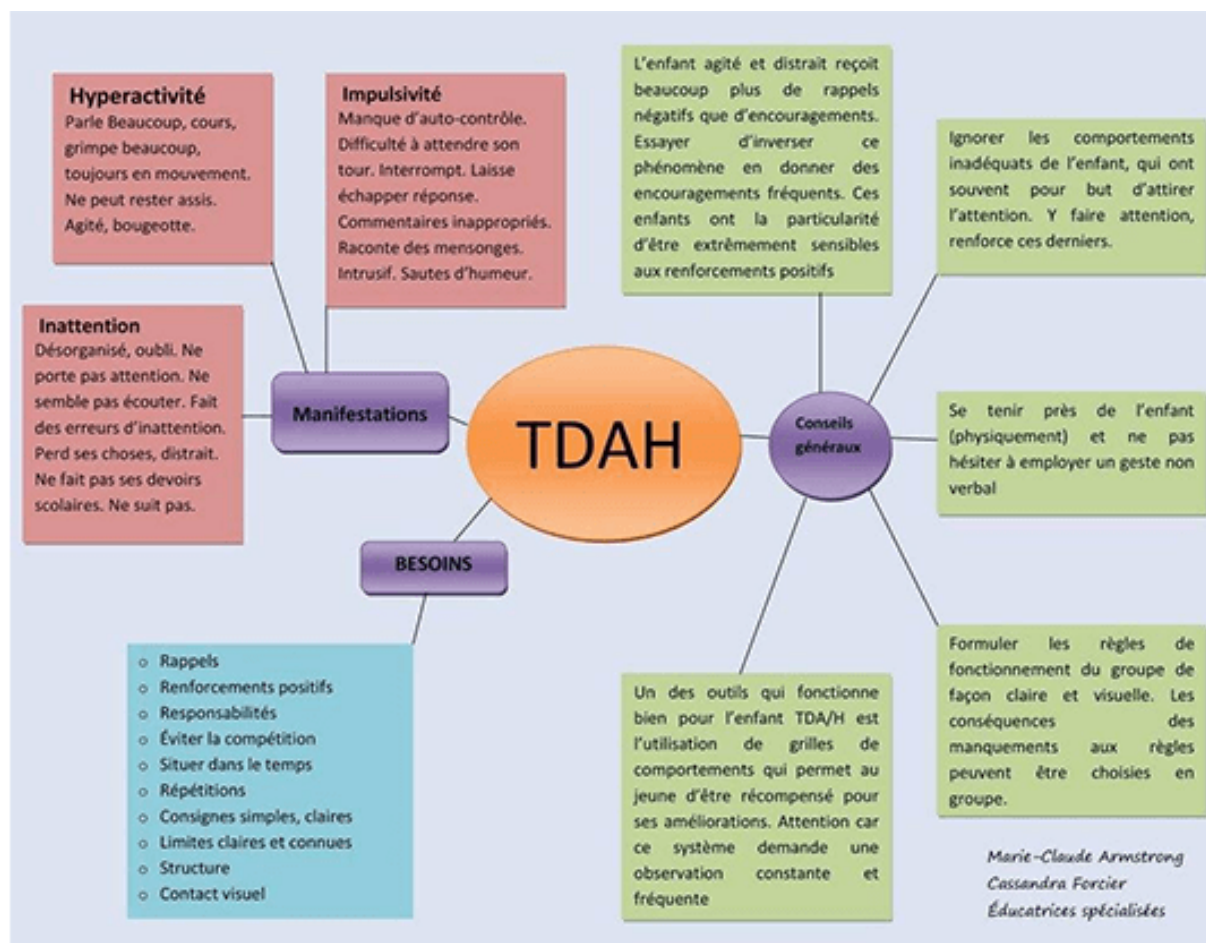


Figure 1 : Illustration de l'impact d'un environnement aux sources sonores gênantes sur la santé des agents

Comment soutenir la concentration de l'enfant en classe ? www.classe-de-demain.fr _ décembre 2018





Troisième Concours

AGENT TERRITORIAL SPECIALISE principal de 2^{ème} classe DES ECOLES MATERNELLES

Session 2023

3 à 5 QUESTIONS

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Durée : 2 heures, Coefficient : 1, *Le sujet comporte 11 pages (y compris celle-ci)*

CORRECTION

- ↵ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- ↵ Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ↵ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ↵ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ↵ L'énoncé du sujet et les feuilles de brouillon ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront pas, par conséquent, l'objet d'une correction : ils ne seront donc pas ramassés.
- ↵ Les surveillants ne sont pas habilités à répondre aux demandes d'éclaircissement concernant le sujet.
- ↵ Le candidat répond dans l'ordre qui lui convient. Il veille toutefois à bien préciser le numéro de la question à laquelle il répond. En l'absence de cette information, aucun point ne lui est accordé.
- ↵ Avant de commencer, vérifiez que votre dossier est complet. Dans le cas contraire, le candidat doit en informer le responsable de salle.

CORRECTION

Question I (5 points)

À l'aide du document 1 (*Charte des collaborations ATSEM/PE Ville d'Orvault 2017 et académie de Nantes*) et de votre expérience vous répondrez à chacune des questions suivantes. Vous citerez, le cas échéant, le titre du paragraphe dans lequel vous avez trouvé des éléments de réponse.

- 1) L'ATSEM peut-il rester seul avec des enfants sur le temps scolaire ? (0.5 point _ 0.25 pt pour oui/non et 0,25pt pour la justification)

Oui mais uniquement à certaines conditions (*cf. l'organisation des apprentissages dans la classe p.11*)

- 2) L'ATSEM doit – il participer aux surveillances de récréations ? (0.5 point _ 0.25 pt pour oui/non et 0,25pt pour la justification)

Il ne doit pas, il peut y participer à certaines conditions (sous la responsabilité de l'enseignant) (*cf. les récréations p.11*)

- 3) Quand l'ATSEM et l'enseignant peuvent-ils se réunir ? (0.5 point _ 0,2/0,4 ou 0,5 pt pour 1, 2 ou 3 réponses)

Avant ou après la classe et pendant le temps scolaire hors présence des enfants. (*cf. la communication entre ATSEM et enseignants p.9*)

- 4) Pourquoi cette concertation est-elle nécessaire ? Citez 4 raisons pertinentes. (1 point _ 4 x 0,25 pt)

- Pour organiser les activités,
- Clarifier les missions de chacun,
- Se mettre d'accord sur les compétences des élèves,
- Harmoniser les pratiques,
- Cibler les EBEP,
- Expliciter les attendus,
- Relever les difficultés possibles,
- Retours après l'activité...

- 5) Qu'apporte aux enfants le respect de règles partagées entre professionnels ? (1.5 points _ 2 x 0,75 pt)

Il apporte un bien être aux enfants et il contribue à une harmonie au sein de l'équipe éducative, favorable à l'instauration d'un cadre sécurisé (*cf. enseignants, ATSEM : quels rôles pour chacun ? p.8*)

- 6) Citez une règle partagée dans l'intérêt du bien-être de l'enfant :
- entre ATSEM et enseignant (0.5 point)

Le langage utilisé pour s'adresser à l'enfant (avec respect), la bienveillance portée aux enfants, citer son prénom, le niveau d'autorité, les limites à fixer, les règles de vie.

- entre ATSEM/enseignant et parents d'élèves (0.5 point)

Certaine distance à avoir, rester professionnel.

Question II (3,5 points)

À partir du document 2 (*Extrait d'un planning des ateliers de la semaine Communication PE/ATSEM*) et de vos connaissances, veuillez répondre aux questions suivantes :

- 1) Quel est ce document et qui l'a rédigé ? (0.5 point_2 x 0,25 pt) À qui est-il destiné ? (0.5 point)

Un planning rédigé par l'enseignant de la classe. Il est destiné à l'ASTEM.

- 2) Quel espace et quel groupe seront sous la surveillance de l'ATSEM jeudi après-midi ? (0.5 point _ 2 x 0,25 pt)

L'espace écriture occupé par la Moyenne Section sera sous surveillance de l'ATSEM.

- 3) Quel matériel et en quelle quantité l'ATSEM devra-t-il préparer pour cette activité de groupe à destination de 6 élèves seulement (0,5 point _ 0 si un élément manquant)

Il devra préparer 6 feuilles A5 de couleurs différentes avec une lettre de l'alphabet écrite au crayon de papier en capitales, colle, gommettes, strass, bâtonnets, pailles.

- 4) Concernant les activités du matin, est-ce que l'ATSEM aura des préparations matérielles à réaliser en amont ? (0.5 point _ 0.25 pt pour oui/non et 0,25pt pour la justification)

Oui, elle devra plastifier les images séquentielles pour l'espace sciences.

- 5) Citez 3 jeux symboliques ou jeux d'imitation. (0.5 point (0,2/0,4 ou 0,5 pt pour 1, 2 ou 3 réponses) Expliquez les intérêts que présentent ces jeux ? (0.5 point _ 2 x 0,25 pt)

Dinette, poupée, garage, établi, coiffeur, marchande...

Développe l'imaginaire, le langage/communication, compétences sociales, compétences dans le domaine mathématiques.

Question III (6 points)

À l'aide notamment du document 3 (*L'hygiène de vie de nos élèves confinés*), veuillez répondre aux questions suivantes :

- 1) Citez l'élément d'éducation à l'hygiène qui vous semble être le plus important à l'école maternelle ? (0,5 point)

Le lavage des mains

- 2) Comment rendre cet apprentissage ludique ? (0.5 point _ 2 x 0,25 pt)

Par le jeu, en chantant, en prenant des photos, en y allant en groupe.

- 3) Citez quelques gestes qui peuvent être enseignés aux enfants pour limiter l'impact sur l'environnement. (1 point _ 2 x 0,5 pt)

Utiliser un seul papier du distributeur, fermer le robinet durant le lavage, utiliser une noisette de savon.

- 4) Vous remarquez qu'un enfant présente une hygiène douteuse (vêtements sales, ongles sales, cheveux non lavés), comment réagissez-vous ? (1 point)

Vous allez en parler à l'enseignant, vous lui proposez de se laver les mains, lui changer de vêtements.

- 5) Quel est le protocole de nettoyage d'une salle d'eau ? Détaillez précisément la préparation et l'exécution. (2.5 points _ 1pt pour le matériel, 1pt pour l'exécution et 0,5pt pour le rangement et nettoyage _ évaluation à graduer en fonction des réponses apportées par les candidats dans leur globalité)

Matériel :

Un chariot de lavage

Une presse

Un seau bleu (solution de détergent)

Un seau rouge (eau de rinçage)

Un balai de lavage

Un bandeau de lavage

Des gants

Produit : un détartrant (pour les toilettes), un détergent (pour les sols)

Préparation :

Porter une tenue adaptée

Se laver les mains et mettre des gants

Préparer le lieu en aérant la pièce

Préparer le matériel et les produits :

- Verser la solution détergente dans le seau bleu (dosage selon les indications de l'étiquette : en général 8 litres pour une dose)
- Remplir le seau rouge d'eau claire
- Installer les seaux et la presse sur le chariot (ce dernier reste à l'extérieur de la pièce)

Exécution

1. Tremper le bandeau de lavage dans la solution détergente et l'essorer en utilisant la presse.
2. Laver le sol : détourner le long des murs (contour de la pièce), puis lavage à reculons en tirant le balai vers soi, en faisant des mouvements en S sur le sol (« à la godille »).
3. Rincer le bandeau dans le seau rouge et l'essorer (certains produits ne se rincent pas).
4. Vérifier l'absence de salissures.

Rangement et nettoyage :

Mettre les bandeaux au sale (lavage en machine)

Nettoyer et ranger le matériel.

Se laver les mains.

- 6) Pouvez-vous commencer à nettoyer les sanitaires durant le temps scolaire ? (0.5 point)

Non pas en présence des enfants.

Question IV (3,5 points)

À l'aide notamment du document 4 (*Guide de prévention des risques professionnels des ATSEM*), veuillez répondre aux questions suivantes :

- 1) D'après le schéma ci-joint, citez au moins deux impacts du bruit ? (0.5 point _ 2 x 0,25pt)

Fatigue, stress, dégradation de la santé.

- 2) Quels acteurs de l'école sont particulièrement concernés par le bruit dans l'école ? (0.5 point _ 2 x 0,25pt)

Enseignants, ATSEM, Enfants, AESH.

- 3) Quelles personnes peuvent y être plus sensibles ? (0,5 point _ 2 x 0,25pt). Quels aménagements proposer à ces personnes ? (0.5 point _ 2 x 0,25pt)

Les personnes à pathologie handicapante (TSA, enfants sourds, personnes fragiles),

Casque anti-bruit, espace refuge, temps de pause.

- 4) De manière générale, que peut-on proposer pour limiter les effets du bruit ? (1 point _ 2 x 0,5pt)

Baisser l'intensité de sa voix, aménager les espaces (protéger les tables avec des revêtements qui absorbent le bruit, balles de tennis sous les chaises), ne pas sortir différents jeux bruyants en même temps, limiter l'effectif dans certains groupes.

- 5) Citez quelques lieux qui peuvent-être les plus bruyants dans une école. (0.5 point _ 2 x 0,25pt)

Préau, salle de motricité, couloir, cantine.

Question V (2 points)

À l'aide notamment du document 5 (*Comment soutenir la concentration de l'enfant en classe, classe de demain*), veuillez répondre aux questions suivantes :

1) Qu'est-ce qu'un TDAH ? (0.5 point)

Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité.

2) Donnez les définitions des acronymes AESH et MDPH. (0.5 point _ 2 x 0,25pt)

Accompagnant des élèves en situation de handicap.

Maison départementale des personnes handicapées.

3) En vous appuyant sur le document, explicitez deux attitudes à adopter face à un enfant TDAH inclus dans votre classe. (1 point _ 2 x 0,5pt)

- Se tenir près de l'enfant (physiquement),
- Employer un geste non verbal,
- Ne pas relever certains comportements.